CLUB FRANÇAIS DU BRAQUE ALLEMAND – Mars 2004

(réactualisé réunion comité du 08 Juin 2019)

L'OSCAR DU STYLE

(Prix Alain CHAUVEAU)

- Art.1 Ce prix a pour but de récompenser le braque allemand dont le style se rapproche le plus possible de l'idéal décrit dans le standard de travail, et ne dépassant pas l'âge de 5ans.
- Art.2- L'épreuve se déroulera chaque année à l'occasion du field-trial international de printemps du C.F.B.A.
- Art.3- Dans chaque concours (ouvert et amateur), le jury pourra retenir **au maximum** un chien ; la plus grande sévérité devra s'exercer au niveau de cette sélection ; par exemple un chien ayant remporté le CAC pourrait ne pas être sélectionné pour la finale de ce prix.
- Art.4- Le sujet retenu lors de ce concours devra par ailleurs être classé dans les prix (excellent ou très bon).
- Art.5- Lors de la finale de ce prix, les chiens retenus seront départagés « en solo ». Celle-ci sera jugée par un cartel de 3 juges dont au moins 2 juges qualifiés ; le troisième juge pourra être juge honoraire, juge-stagiaire ou élève-juge
- Art.6- Si le concours se déroule sur deux jours, le jury pourra effectuer une première sélection le soir du 1 er jour.
- Art.7- Le terrain retenu pour cette finale devra permettre au public d'observer la prestation des lauréats ; en effet, si ce prix a pour but de récompenser éventuellement un chien d'exception, il doit être également une démonstration pratique des directives de l'association de race au niveau de l'application du standard de travail.
- Art.8- Lors de cette finale, le jury s'attachera avant tout à dégager le sujet dont le style est proche de l'idéal, sans tenir compte de fautes qui pourraient l'exclure automatiquement d'un barrage classique de CACIT.
- Art.9- Le prix ne pourra être ainsi délivré qu'à un sujet d'exception digne d'être désigné à l'attention des éleveurs et dont la prestation aura été proche de l'idéal décrit dans le standard de travail.
- Art.10- Un chien déjà vainqueur de l'Oscar du style ne pourra plus participer à l'épreuve.
- Art.11- Le vainqueur recevra définitivement le prix mis en jeu ; **au niveau du CFBA**, la récompense pourra figurer officiellement au palmarès du chien sous l'intitulé suivant : « Vainqueur de l'OSCAR DU STYLE », suivi de l'année de délivrance.